



**- Communiqué de presse -**

Paris, le 09 octobre 2007

**Le système de santé, l'accès aux soins et les couvertures complémentaires**

Notre sondage\* exclusif confirme la justesse des propositions faites par le CISS depuis plusieurs mois.

**Les résultats soulignent la grande proximité entre les opinions déclarées par la population générale et celle des personnes malades :**

- Les Français expriment très majoritairement la volonté que soit préservé un système solidaire de prise en charge et de dispensation des soins, et refusent notamment de façon catégorique que les personnes malades cotisent davantage que les autres.
- Ainsi, plus des deux tiers des français sont opposés aux franchises médicales, l'augmentation de la CSG étant la mesure la moins impopulaire.
- Une minorité non négligeable de Français a déjà dû renoncer à des soins (32% dans le cas du recours à un spécialiste), notamment du fait des délais pour consulter.
- Une majorité de Français (63%) estime avoir des restes à charges compris entre 1 et 40 € par mois et par personne. Ceci malgré l'accès de 90% d'entre eux à une complémentaire santé, dont le coût est évalué à plus de 30 € par mois.
- Un tiers des Français déclare avoir été confronté à des dépassements d'honoraires, et parmi ceux qui ont une couverture complémentaire seul 1 sur 2 bénéficie de leur prise en charge intégrale ou partielle.

**Nos propositions quant à l'avenir de notre système de santé :**

- **Son financement :** le fait qu'aucune piste ne se dégage montre la nécessité d'organiser un vaste débat public pour dégager un consensus essentiel autour de cette question centrale. La création d'un système de franchises doit être discutée au même titre que les autres solutions, en gardant en filigrane la très forte demande d'équité et de solidarité exprimée par les Français.
- **Son organisation :** les difficultés d'accès aux soins identifiées indiquent bien les priorités d'une réforme qui doit notamment s'attaquer aux problèmes de la coordination des soins et de la démographie médicale.

Cela passera par :

- l'aménagement optimal d'une permanence des soins effective,
- l'incitation forte à l'installation dans les zones désertées,
- le maintien d'une offre à tarif opposable sur l'ensemble du territoire,
- le développement de maisons médicales multidisciplinaires,
- l'amélioration de la prise en charge réalisée dans le cadre de réseaux (entre établissements privés et publics, médecine de ville, pharmacie et paramédicaux)...
- et bien sûr par le Dossier Médical Personnel, outil essentiel de la coordination à condition qu'il ne soit pas vidé de son contenu.

\* : Sondage IPSOS-CISS réalisé du 15 au 24 septembre 2007 auprès de deux échantillons nationaux représentatifs : de la population française âgée de 15 ans et plus et de la population des personnes prises en charge au titre d'une ALD.

**Contact presse :**

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

AFD - AFH - AFM - AFP - AIDES - Alliance Maladies Rares – Allegro Fortissimo - ANDAR – APF - AVIAM – CSF  
Epilepsie France - FFAAIR - Familles Rurales - FNAMEC - FNAPSY - FNAIR - FNATH - Ligue Contre le Cancer  
Le LIEN - ORGECO - SOS Hépatites - UFCS - UNAF - UNAFAM - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose